BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1097

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Ventes et cessions

820 054 583 RCS Perpignan.
RP.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Nom commercial : MAISON PAGES - LA TOQUE GOURMANDE.
Capital : 1200.00 EUR.
Adresse : 30, Boulevard De la Marine, 66250 Saint-Laurent-de-la-Salanque.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 180000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Restauration rapide sur place ou à emporter, vente de pizzas glaces à emporter, activité de traiteur à domicile ou évenementiel, vente et confection de plats à emporter et leur livraison aux particulieres et professionnels, petite épicerie, vente de boissons non alcoolisée, de bouquet de fleurs (dont le muguet, exceptionnellement le 1er mai), click and collect, retrait en magasin livraison à domicile..
Adresse : 42 Bis, Avenue De la Méditerranée, 66140 Canet-en-Roussillon.
Précédent propriétaire : 798 476 818 RCS Perpignan. **COPIEVA.**
Date d'effet : 19 décembre 2022.
Date de commencement d'activité : 19 décembre 2022.
Publication légale : Parjal *du* 31 décembre 2022.
Oppositions : Cabinet de Maître Michel ARIES ELEOM Avocats 1210 Avenue Eole Tecnosud 2 66028 PERPIGNAN Cedex.
Commentaires : Reprise de l'activité après suspension. Acte sous seing privé en date du 19/12/2022 enregistré au Service de l'Enregistrement de PERPIGNAN 1 le 20/12/2022, Dossier 124090. Référence : 6604P01 2022A04653 Enregistrerment 4710€. Adresse de l'ancien propriétaire : 42 BIS Avenue de la Mediterranee 66140 CANET-EN-ROUSSILLON. Adresse du nouveau propriétaire : 30 Boulevard de la Marine 66250 SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..